



<https://publications.dainst.org>

iDAI.publications

DIGITALE PUBLIKATIONEN DES
DEUTSCHEN ARCHÄOLOGISCHEN INSTITUTS

Das ist eine digitale Ausgabe von / This is a digital edition of

Caneva, Stefano – Bricault, Laurent

Sarapis, Isis et la continuité dynastique lagide. À propos de deux dédicaces ptolémaïques d'Halicarnasse et de Kaunos.

aus / from

Chiron : Mitteilungen der Kommission für Alte Geschichte und Epigraphik des Deutschen Archäologischen Instituts, 49 (2019) 1-22

DOI: <https://doi.org/10.34780/9vat-atbe>

Herausgebende Institution / Publisher:
Deutsches Archäologisches Institut

Copyright (Digital Edition) © 2022 Deutsches Archäologisches Institut
Deutsches Archäologisches Institut, Zentrale, Podbielskiallee 69–71, 14195 Berlin, Tel: +49 30 187711-0
Email: info@dainst.de | Web: <https://www.dainst.org>

Nutzungsbedingungen: Mit dem Herunterladen erkennen Sie die Nutzungsbedingungen (<https://publications.dainst.org/terms-of-use>) von iDAI.publications an. Sofern in dem Dokument nichts anderes ausdrücklich vermerkt ist, gelten folgende Nutzungsbedingungen: Die Nutzung der Inhalte ist ausschließlich privaten Nutzerinnen / Nutzern für den eigenen wissenschaftlichen und sonstigen privaten Gebrauch gestattet. Sämtliche Texte, Bilder und sonstige Inhalte in diesem Dokument unterliegen dem Schutz des Urheberrechts gemäß dem Urheberrechtsgesetz der Bundesrepublik Deutschland. Die Inhalte können von Ihnen nur dann genutzt und vervielfältigt werden, wenn Ihnen dies im Einzelfall durch den Rechteinhaber oder die Schrankenregelungen des Urheberrechts gestattet ist. Jede Art der Nutzung zu gewerblichen Zwecken ist untersagt. Zu den Möglichkeiten einer Lizenzierung von Nutzungsrechten wenden Sie sich bitte direkt an die verantwortlichen Herausgeberinnen/Herausgeber der entsprechenden Publikationsorgane oder an die Online-Redaktion des Deutschen Archäologischen Instituts (info@dainst.de). Etwaige davon abweichende Lizenzbedingungen sind im Abbildungsnachweis vermerkt.

Terms of use: By downloading you accept the terms of use (<https://publications.dainst.org/terms-of-use>) of iDAI.publications. Unless otherwise stated in the document, the following terms of use are applicable: All materials including texts, articles, images and other content contained in this document are subject to the German copyright. The contents are for personal use only and may only be reproduced or made accessible to third parties if you have gained permission from the copyright owner. Any form of commercial use is expressly prohibited. When seeking the granting of licenses of use or permission to reproduce any kind of material please contact the responsible editors of the publications or contact the Deutsches Archäologisches Institut (info@dainst.de). Any deviating terms of use are indicated in the credits.

CHIRON

MITTEILUNGEN
DER KOMMISSION FÜR
ALTE GESCHICHTE UND
EPIGRAPHIK
DES DEUTSCHEN
ARCHÄOLOGISCHEN
INSTITUTS

Sonderdruck aus Band 49 · 2019



DE GRUYTER

Inhalt des 49. Bandes (2019)

- CHRISTOPH BEGASS, Kaiser Marcian und Myra. Ein Beitrag zu Geschichte und Epigraphik Lykiens in der Spätantike
- DARIO CALOMINO, Supplies for the Army: Bithynian Coins in the Balkans in the 3rd Century AD
- STEFANO G. CANEVA – LAURENT BRICAULT, Sarapis, Isis et la continuité dynastique lagide. À propos de deux dédicaces ptolémaïques d'Halicarnasse et de Kaunos
- HÉLÈNE CUVIGNY, Poste publique, renseignement militaire et citernes à sec: les lettres de Diourdanos à Archibios, *curator Claudiani*
- WERNER ECK, Beinamen für stadtrömische Militäreinheiten unter Severus Alexander und dessen angeblicher Triumph über die Perser im Jahr 233
- ULRIKE EHMIG, Das Gleiche immer anders: Zum regional- und inhaltstypischen Schriftduktus von Tituli picti auf römischen Amphoren der Kaiserzeit
- ROLAND FÄRBER, Der *accensus* Lucius Iunius Aeschylus in einer unveröffentlichten Inschrift aus Pergamon
- PIERRE FRÖHLICH, Institutions des cités d'Éolide à l'époque hellénistique. Décrets honorifiques et proximités institutionnelles entre cités
- RUDOLF HAENSCH – PETER WEISS, L. Egnatius Victor Lollianus, zum Dritten. Ein weiteres ‹Statthaltergewicht› aus Nikomedeia in Pontus et Bithynia
- KLAUS HALLOF, Alte und neue Inschriften aus Olympia II
- HERBERT HEFTNER, Roms Kontakte zu Hieron II. und den Mamertinern während der Belagerung von Rhegion 270 v. Chr. – Überlegungen zu Dio fr. 43, 1 BOISSEVAIN und Zonaras 8, 6, 14–15
- ANDREA JÖRDENS, Reflexe kaiserlichen Wirkens in ägyptischen Papyri und Ostraka
- CHRISTOPHER P. JONES, Messene in the last years of Augustus
- MAIT KÖIV, Reading ancient tradition: the rulers of Archaic Corinth
- FRANÇOIS LEFÈVRE, Privilèges honorifiques ou avantages contractuels? Observations sur quelques documents épigraphiques ambigus

ISABELLE MOSSONG – JUAN MANUEL ABASCAL, Dos *damnationes memoriae* de Commodus en Asturica Augusta (Astorga, León, Hispania citerior)

KARL PRAUST – KARIN WIEDERGUT, I.Milet VI 2, 570: Rekonstruktion und Interpretation einer bemerkenswerten Grabinschrift

MICHAEL WÖRRLE, Epigraphische Forschungen zur Geschichte Lykiens XII: Schutz für Kallias. Ein rätselhaftes Fragment aus dem frühhellenistischen Limyra

MICHAEL WÖRRLE, Neue Freunde von Antoninus Pius. Ein Kaiserpriester und ein *proconsul Asiae* in Hierapolis

BERNHARD WOYTEK, Inschriften und Legenden auf Münzen des Augustus im Kontext. Eine numismatisch-epigraphische Studie

STEFANO G. CANEVA – LAURENT BRICAULT

Sarapis, Isis et la continuité dynastique lagide. À propos de deux dédicaces ptolémaïques d'Halicarnasse et de Kaunos

1. Sarapis, Isis et la dynastie ptolémaïque: entre stratégies communes et expérimentations variées

Cette contribution vise à préciser la compréhension, l'interprétation et la datation de deux dédicaces du milieu du III^e siècle av. J.-C., dans lesquelles Sarapis et Isis sont évoqués en compagnie du couple royal lagide. L'intérêt de comparer ces deux textes découle du fait qu'ils mettent en place différentes stratégies pour mentionner les souverains, en soulignant l'unité du couple royal ou même de la dynastie dans sa totalité, et pour rappeler leurs liens avec le couple divin. Ces variations s'expliquent par l'évolution diachronique de l'idéologie lagide et des formules qui la traduisent, mais aussi par la capacité des auteurs des dédicaces à contribuer de manière active à la mise en forme d'un message de continuité dynastique et de rapprochement entre le pouvoir royal et ses divinités tutélaires.¹

2. Le texte d'Halicarnasse

Connue depuis 1880, l'inscription d'Halicarnasse RICIS 305/1702 se présente comme une dédicace à Sarapis, Isis et Arsinoé (au datif) pour (ὕπερ) le roi Ptolémée II (Fig. 1).² Le document est écrit de manière soignée, avec une belle graphie du milieu

Cette contribution s'insère dans le projet de recherche personnel porté par S. CANEVA, *The Practicalities of Hellenistic Ruler Cults* (PHRC), financé à travers un mandat de chargé de recherche du F.R.S.-FNRS (2017–2020).

Les auteurs tiennent à remercier les lecteurs anonymes et la rédaction de Chiron pour leurs suggestions pendant la phase de finalisation de cette contribution, ainsi que CHRISTIAN MAREK pour nous avoir permis de reproduire des photos de haute qualité des documents I.Kaunos 54 et 67.

¹ BRICAULT 2014; FASSA 2015.

² HAUSSOULLIER 1880, 400, n° 10: Ἀγαθῆι τύχηι | Πτολεμαίου τοῦ | Σωτήρος καὶ θ.ω | Σαράπιδι Ἀρσινόῃ | τὸ ἱερὸν ἰδρύσατο. | Χαίρήμονος. La partie finale de la l. 3 est restitué θεῶν en note. D'après la copie qu'on lui avait remise, l'éditeur considéra le texte complet, bien que le génitif de la dernière l. 6 ne puisse être expliqué qu'en relation avec un mot perdu à la fin de la

du III^e siècle av. J.-C. La pierre fut découverte remployée dans une maison moderne, à proximité du Mausolée, non loin d'un espace qui a livré d'autres inscriptions relatives au cercle isiaque. Ces données suggèrent que la pierre faisait jadis partie d'un lieu de culte dédié aux divinités isiaques, situé dans le centre d'Halicarnasse.³ Dès sa parution, l'inscription a fait l'objet de plusieurs études, qui se sont focalisées essentiellement autour de deux points: pendant le demi-siècle qui a suivi la première édition, les savants ont discuté de la date et des possibles restitutions de la partie droite du texte, que l'on peut estimer perdue pour une longueur d'environ un tiers de l'original; par la suite, ce fut davantage le lien entre le culte d'Arsinoé Philadelphie et celui du couple divin Sarapis-Isis qui retint leur attention. Sur ce dernier point, l'opinion qui s'est imposée considère la succession des datifs des récipiendaires de la dédicace comme évoquant une triade comprenant Sarapis, Isis et Arsinoé Philadelphie: le nom de la reine divinisée suivrait donc celui de la déesse, dans une succession paratactique par asyndète, plutôt que de constituer un appendice au nom d'Isis dans une dénomination divine composée.⁴ C'est sur le premier point, celui de la restitution du texte, que cette note veut revenir afin de montrer comment la lecture malencontreusement erronée d'une lettre a produit une interprétation fautive du texte pendant plusieurs générations.

À partir d'une excellente photographie mise en ligne sur le site du British Museum, il est possible de confirmer que la dernière lettre lisible sur la troisième ligne est un Ω, comme dans le texte publié par B. HAUSSOULLIER, et non un O comme dans la deuxième édition de l'inscription par G. HIRSCHFELD (1893),⁵ unanimement suivie depuis.⁶ Le cercle de la lettre n'est en effet pas fermé en bas et, de plus, Ω est, dans cette

1. 5; il conclut ainsi, de manière erronée, que la dédicace avait été faite «pour la bonne fortune de Ptolémée (1^{er}) Sôtèr».

³ Il s'agit des dédicaces RICIS 305/1703–1704. Cette zone, située dans le centre de la ville ancienne, correspond au moderne quartier Türkkuysu (CARBON – ISAGER – PEDERSEN 2019).

⁴ L'hypothèse alternative avait été soutenue par MALAISE 1994, 359s.; mais voir MALAISE 2005, 10 pour l'acceptation de l'interprétation triadique. Sur l'asyndète comme forme de coordination des noms de destinataires dans les dédicaces grecques, voir WALLENSTEIN 2014.

⁵ GIBM IV 1, 906: Ἀγαθῆι τύχηι [τῆ] | Πτολεμαίου τοῦ | Σωτήρος καὶ θεοῦ, | Σαράπι, Ἴσι, Ἀρσινόη | τὸ ἱερὸν ἰδρύσατο | Χαίρημονος ν[εω]ποιούντος?. Le texte est repris à l'identique par W. DITTENBERGER dans OGIS I 16.

⁶ À l'exception de CARBON – ISAGER – PEDERSEN 2019, qui parviennent indépendamment à la même reconstitution du texte que nous. La correction de HIRSCHFELD est reprise par GREIPL 1930, la première à comprendre que les lacunes à droite étaient assurément plus longues que supposé jusqu'alors. Ses intégrations permirent pour la première fois de dater le texte du règne de Ptolémée II : Ἀγαθῆι τύχηι ὑ[πὲρ βασιλέως] | Πτολεμαίου τοῦ [βασιλέως καί] | σωτήρος καὶ θεοῦ [Πτολεμαίου] | Σαράπι, Ἴσι, Ἀρσινόη[ι Φιλαδέλφωι] | τὸ ἱερὸν ἰδρύσατο [ὁ δεῖνα] | Χαίρημονος νε[ωποίης]. Sa nouvelle édition amenait aussitôt WILCKEN 1930 à en valider le bien fondé, tout en proposant deux modifications en fin des lignes 2 et 3, qui situeraient le document aux années de la corégence entre Ptolémée II et son fils (probablement

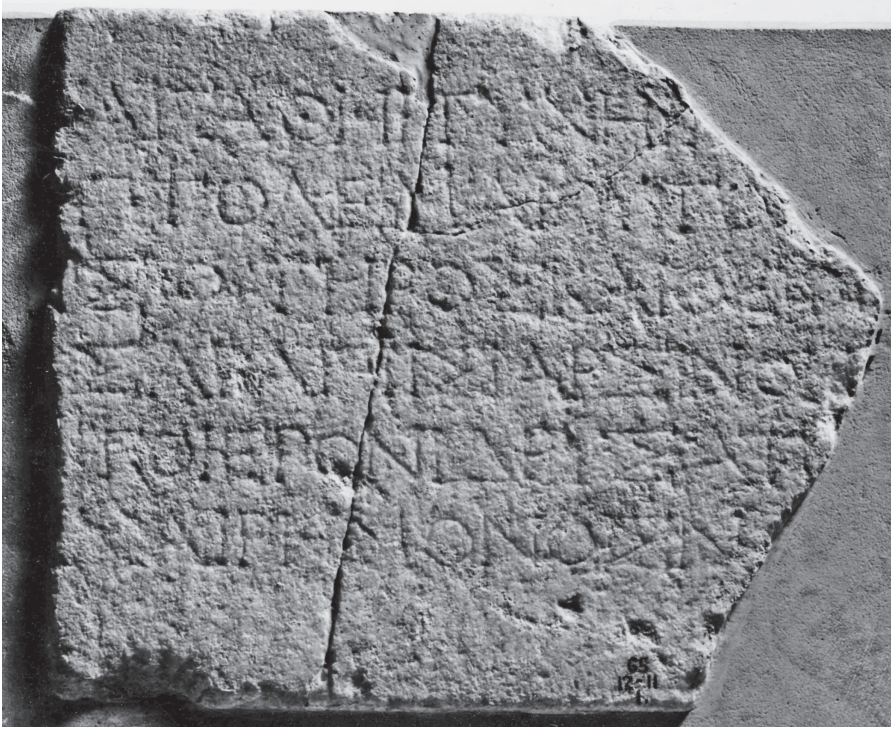


Fig. 1. L'inscription RICIS 305/1702

inscription, le seul caractère gravé légèrement au-dessus de la ligne d'écriture, ce qui est le cas pour la lettre en question.

Nous proposons ici notre restitution du texte, en illustrant ensuite les motivations qui nous ont amenés à restaurer à la fin de la ligne 3 une référence au premier couple dynastique lagide, les Theoi Sôteres:

adoptif) homonyme: Ἀγαθῆι τύχηι ὑ[πὲρ βασιλέως] | Πτολεμαίου τοῦ [Πτολεμαίου] | Σωτήρος καὶ θεοῦ [καὶ τοῦ υἱοῦ] | Σαράπι, Ἴσι, Ἀρσινόη[ι Φιλαδέλφωι] | τὸ ἱερὸν ἰδρύσατο [ὁ δεῖνα] | Χαρήμονος νε[ωποιῆς]. Depuis cette date, la plupart des commentateurs ont suivi l'une ou l'autre de ces deux hypothèses, tout en reconnaissant à l'occasion la complexité interprétative d'une dédicace ainsi rédigée (cf. le commentaire de cette inscription dans la SIRIS de L. VIDMAN ou, plus récemment, dans le RICIS). On notera d'ailleurs que la formule proposée par WILCKEN demeure sans parallèle dans la documentation de la corégence (268/267–260/259 av. J.-C.), le fils de Ptolémée II étant toujours mentionné avec la formule plus complète καὶ τοῦ υἱοῦ Πτολεμαίου (cf. HUSS 1998).

Ἀγαθῆι τύχηι ὑ[πὲρ βασιλέως]
 Πτολεμαίου τοῦ Πτολεμαίου
 Σωτήρος καὶ Θεῶ[ν Σωτήρων]
 4 Σαράπι, Ἴσι, Ἀρσινόη[ι Φιλαδέλφωι]
 τὸ ἱερὸν ἰδρύσατο [- c. 8-10 -]
 Χαϊρήμονος νε[-----]

«À la bonne fortune. Pour [le roi] Ptolémée, fils de [Ptolémée] Sôter, et pour les Theoi [Sôteres], à Sarapis, Isis, Arsinoé [Philadelphé, ---], fils de Chaerémôn, [---] a édifié le sanctuaire.»

À la lumière de l'interprétation de la dernière lettre lisible sur la troisième ligne comme un Ω, il faut se demander si le mot Θεῶ[ν] doit être interprété comme un datif singulier ou comme un génitif pluriel. Le premier cas nous semble à exclure pour des raisons de syntaxe: nous ne connaissons aucun cas où le lien entre le bénéficiaire d'une dédicace (évoqué par la formule ὑπὲρ + génitif) et le récipiendaire (au datif) est rendu par la conjonction καί. De plus, même en acceptant, à titre d'hypothèse, cette option, la lacune devrait être complétée par une épiclèse du dieu Sarapis. Or la documentation de haute époque hellénistique n'offre aucune solution convenable.⁷

Il faut dès lors intégrer καὶ Θεῶ[ν], ce qui ouvre la question de savoir si ce génitif doit être interprété comme dépendant de l'ὑπὲρ de la ligne 1, ce qui en ferait un deuxième bénéficiaire («pour le roi Ptolémée II, fils de Ptolémée I^{er} Sôter, et pour les dieux etc.»), ou bien du nom du roi bénéficiaire, ce qui ferait du génitif un complément du patronyme de Ptolémée II: «pour le roi Ptolémée II, fils de Ptolémée I^{er} Sôter et des dieux (scil. Sôteres)». Cette hypothèse d'un double patronyme, qui présenterait une duplication du père en tant qu'individu et en tant que membre du couple des Theoi Sôteres, est sans parallèle dans la documentation lagide et nous paraît très improbable. Il nous faut donc explorer les intégrations possibles en considérant les «dieux» évoqués dans la ligne 3 comme des bénéficiaires de la dédicace. Cette configuration nous permet d'exclure d'emblée que la lacune puisse être complétée avec une référence à des divinités traditionnelles: dans les dédicaces grecques, les dieux n'apparaissent jamais comme les bénéficiaires, mais toujours comme les destinataires directs d'un acte cultuel. La seule option possible est donc celle d'une dédicace faite au couple divin Sarapis-Isis et à Arsinoé en faveur d'un couple royal divinisé.

⁷ Pour un répertoire chronologique des épiclèses de Sarapis, voir BRICAULT – DIONYSOPOULOU 2016. Les deux seuls syntagmes envisageables – θεὸς μέγας et θεὸς μέγιστος – sont en fait à écarter, pour des raisons chronologiques (ils ne sont attestés qu'à partir de la fin de l'époque hellénistique) et formelles: voir respectivement I.Memnonion 181, lignes 2-3 (SB I 1059), un graffito d'Abydos, de la fin de l'époque ptolémaïque, où l'épiclèse, au pluriel, est attribuée à Isis et Sarapis en tant que couple divin, et le P.Oxy. XII 2153, ligne 5, écrit à Oxyrhynchos en 30/29 av. J.-C., où l'épiclèse suit le nom du dieu.

L'intégration de WILCKEN θεοῦ [καὶ τοῦ υἱοῦ] – qui aurait daté assurément le texte des années de la corégence entre Ptolémée II et Ptolémée le fils, soit entre 268/267 et 260/259 av. J.-C. – étant à rejeter, le premier élément sur lequel nous pouvons nous appuyer pour tenter de situer ce texte dans le temps est la référence, à la ligne 4, à la reine divinisée Ἀρσινόη[ι Φιλαδέλφωι]. L'intégration de l'épiclèse se révèle nécessaire car, dans les dédicaces ptolémaïques, le nom d'Arsinoé est toujours accompagné soit du titre royal βασίλισσα, soit de l'appellation culturelle «Qui aime son frère».⁸ La première option est ici exclue par l'ordre des mots, puisque dans les cas où il est attesté, le titre βασίλισσα apparaît toujours avant le nom d'Arsinoé.⁹ De plus, le datif indique qu'Arsinoé est destinataire de la dédicace, tout comme Sarapis et Isis. Or, on ne connaît aucun cas d'honneurs proprement culturels pour Arsinoé nommée en tant que βασίλισσα: de son vivant, la reine ne fut honorée qu'en tant que membre du couple royal des Theoi Adelphoi, avec son frère et époux Ptolémée II. Enfin, une étude analytique des dédicaces évoquant le couple royal sous le règne de Ptolémée II a montré que la formule «roi Ptolémée et Arsinoé Philadelphie» entra en fonction après la mort de la reine (270 av. J.-C.), pour évoquer, à un niveau idéologique et culturel, l'unité du couple royal au-delà même de leur séparation physique.¹⁰ La formule synthétique Theoi Adelphoi passa alors au second plan durant le quart de siècle séparant la mort d'Arsinoé II de celle de son frère Ptolémée II, comme le montre l'absence presque totale de cette dénomination dans la documentation concernant les temples égyptiens, où l'introduction du culte royal ptolémaïque est strictement liée aux honneurs pour la reine morte et divinisée.¹¹ Toutes ces observations impliquent que notre dédicace doit être placée entre 270 et 246 av. J.-C.

⁸ La restitution de l'épiclèse donne à la ligne 4 une longueur de 27 lettres, supérieure à celle des lignes qui précèdent: 23 caractères pour les lignes 1–2, 21 pour la ligne 3. Le iota occupe pourtant un espace limité, en particulier par rapport à l'omega, qui constitue le caractère le plus large dans l'inscription. Les 6 occurrences du iota dans la ligne 4 sont donc contrebalancées par les 4 occurrences de l'omega dans la ligne 3, comme nous avons pu constater en réalisant un fac-similé de la pierre. On peut ainsi conclure que si l'on accepte la présence de l'épiclèse après le nom d'Arsinoé, la longueur de la ligne 4 est parfaitement cohérente avec celles des autres lignes. En revanche, nous excluons ici l'utilisation de la dénomination composée θεὰ Φιλάδελφος, qui rendrait la ligne trop longue et est d'ailleurs rarement attestée (pour les occurrences, voir CANEVA 2014a, 95, à compléter avec SCHREIBER 2011, 188 et fig. 2–3). Enfin, on peut exclure sans hésitation l'intégration du seul mot θεά, car il n'apparaît jamais dans la titulature d'Arsinoé sans la qualification Philadelphie.

⁹ Pour les documents mentionnant Arsinoé II avec le titre royal, voir CANEVA 2016a, 146s., n. 68.

¹⁰ Sur le débat concernant la date de mort d'Arsinoé, voir CANEVA 2016a, 135–141, avec les références antérieures.

¹¹ CANEVA 2016a, 168–173. En revanche, les honneurs pour les Dieux Adelphees connaîtront un nouveau succès pendant les premières années du règne de leur successeur Ptolémée III, lorsqu'ils joueront un rôle fondamental dans la légitimation de la continuité dynastique: voir CANEVA 2016a, 179–192 et 2016b, 212. Voir aussi ci-dessous, à propos du texte de Kaunos.

À cette époque, il n'y avait que deux couples royaux lagides divinisés: les Theoi Sôteres et les Theoi Adelphoi. À la lumière de ce que l'on vient d'évoquer, un supplément restituant une double présence d'Arsinoé, à la fois en tant que déesse individuelle (parmi les destinataires de la dédicace) et comme membre du couple des Theoi Adelphoi (parmi les bénéficiaires de la dédicace) nous paraît à rejeter. La seule intégration possible de la ligne 3 est donc καὶ Θεῶ[ν Σωτήρων]. À première vue, la formule d'intercession ὑπέρ + génitif, très rarement utilisée pour des bénéficiaires morts, sauf dans les cas où cet usage peut être interprété comme l'accomplissement d'un vœu,¹² semble s'opposer à cette restitution. On connaît toutefois au moins une dédicace (OGIS 724) dont les bénéficiaires sont «le roi Ptolémée II et Arsinoé Philadelphie».¹³ Les attestations datables de cette formule appartenant toutes à la période du règne de Ptolémée II qui suit la mort d'Arsinoé, on peut envisager que l'auteur de cette dédicace a utilisé de manière insolite la formule de dédicace avec ὑπέρ pour manifester son soutien au message diffusé par le roi, destiné à souligner l'unité du couple royal même après la mort de la reine.

L'auteur de la dédicace d'Halicarnasse a-t-il pu recourir au même procédé vis-à-vis des Theoi Sôteres? L'hypothèse est séduisante, car plusieurs documents de la même période évoquent, sur un plan politique et / ou religieux, l'unité virtuelle de toute la dynastie:¹⁴ on songe en particulier au décret de Chrémonidès (IG II³ 1, 912; 269/268 av. J.-C.),¹⁵ où la volonté de Ptolémée II de soutenir la cause de la liberté des Grecs contre l'oppression antigonide est explicitement inscrite en continuité de la politique suivie par Arsinoé (récemment décédée) et, déjà, de leurs parents (lignes 14–16). De manière similaire, un passage de la grande procession organisée par Ptolémée II à Alexandrie mentionne quatre trônes chrysoléphantins portant autant d'objets symbolisant les quatre souverains de la dynastie lagide (Athen. 5.202A–B). La date de cette procession est discutée, mais la présence du δίκερας, la double corne d'abondance, attribut divin d'Arsinoé II, impose comme terminus a quo le mariage des Theoi Adelphoi: on songera donc à la seconde moitié des années 270, ou bien à la première moitié de la décennie suivante.¹⁶ Pendant leur règne commun, Ptolémée II et Arsinoé II lancèrent un programme de célébration de l'unité dynastique fondé sur la thématique de l'amour qui unit le couple royal et assure la transmission légitime du royaume d'une génération à l'autre. Ce même motif fut projeté sur le couple de leurs parents, pour manifester l'unité généalogique et idéale entre les deux générations de

¹² JIM 2014, 626–628.

¹³ Ὑπὲρ βασιλέως Πτολεμαίου | καὶ Ἀρσινόης Φιλαδέλφου | Σωτήρων Διονύσιος Ποτάμω-
νος. Le texte provient des environs d'Hermoupolis Parva; pour une discussion de ce texte, voir
CANEVA 2016a, 147s.

¹⁴ CANEVA 2016a, 164s., 173–176, et 2016b, 207s.

¹⁵ La date traditionnelle (268/267) a été rejetée par OSBORNE 2009, 89 suite au réexamen de la
liste des magistrats athéniens pour la période concernée (cf. aussi <https://www.atticinscriptions.com/inscription/IGII31/912> [traduction]).

¹⁶ CANEVA 2016a, 173–176; KUZMIN 2017.

la dynastie. L'affirmation iconographique de cette volonté politique se retrouve dans le monnayage d'or issu en 272 av. J.-C., à l'effigie des Theoi Adelphoi sur une face et de leurs prédécesseurs sur l'autre.¹⁷

À la lumière de cette discussion, l'intégration Θεῶ[ν Σωτήρων] à la ligne 3 ne paraît pas dépourvue de sens. La dédicace serait en effet faite pour Ptolémée II et pour les ancêtres royaux, au couple divin Sarapis-Isis et à la sœur et épouse du roi; quant à la mention de Ptolémée I^{er}, elle ne constitue pas une répétition par rapport à cette organisation du cadre dynastique: elle a simplement pour fonction de donner la filiation du souverain bénéficiaire de la dédicace.

Les formules royales utilisées dans ce texte permettent-elles de proposer une fourchette temporelle plus étroite que 270–246 av. J.-C.? La fin des années 260 marque la diffusion systématique du patronyme «fils de Ptolémée Sôter» dans les dédicaces concernant le roi Ptolémée II,¹⁸ dans la formule de datation des années régnales¹⁹ et dans la nouvelle légende des tétradrachmes d'argent à l'effigie de Ptolémée I^{er}.²⁰ Si la réforme monétaire date de 262,²¹ la corégence en vigueur jusqu'en 260/259 semble avoir entraîné une mise à jour plus tardive de la méthode de datation, qui ne passa qu'en 259/258 à la formule «sous le règne de Ptolémée, fils de Ptolémée Sôter». L'utilisation du patronyme singulier ΣΩΤΗΡΟΣ pour Ptolémée II ne semble pourtant pas en soi un indice décisif pour dater la dédicace d'Halicarnasse après 260 av. J.-C.

¹⁷ L'émission de ce type correspond à la date de fondation du culte des Theoi Adelphoi selon les sources papyrologiques: voir OLIVIER – LORBER 2013, 55.

¹⁸ Le dossier des dédicaces est discuté en détail dans CANEVA 2020a. FRASER 1956 avait tenté, sans succès, une étude chronologique des formules royales et de leurs variations dans les dédicaces du règne de Ptolémée II (cf. FRASER 1972, II 367 s., n. 229). Son échec était en grande partie lié au fait que ce savant considérait la formule «roi Ptolémée et Arsinoé Philadelphie» comme faisant référence à la reine vivante. Ceci l'empêcha de distinguer les documents de la seconde moitié du règne de Ptolémée II (après 270) de ceux concernant «le roi Ptolémée et la reine Arsinoé», un formulaire uniquement employé pendant le règne conjoint des Theoi Adelphoi.

¹⁹ La nouvelle formule de datation entre en vigueur à partir de 259/8, après la fin de la corégence (HAZZARD 1992, 56, n. 35).

²⁰ Pour la date d'introduction de la nouvelle légende, voir HAZZARD 2000, 27 s.; LORBER 2007.

²¹ De cette même année 262 date l'échange épistolaire entre Ptolémée II et Milet (I. Milet I 3, 139), dans lequel Ptolémée I^{er} est appelé deux fois «dieu et sauveur» (lignes 24–25 et 53–54). L'année 262/261 est aussi la date la plus probable pour CID IV 40, le décret par lequel l'Amphictionie de Delphes octroie, sur demande de Ptolémée II, le statut isolimpique aux Ptolémaïa d'Alexandrie (LEFÈVRE 1995; SÁNCHEZ 2001, 338–341). Il est évident que les années finales de la guerre chrémonidéenne furent marquées par un programme de promotion, par Ptolémée II, de la mémoire de son père. La standardisation de l'épiclese Sôter se signale dans ce cadre comme une tentative d'insérer la thématique de la σωτηρία au centre du message de continuité dynastique et de légitimité du pouvoir lagide sur le plan international. Ce point avait déjà été observé par HAZZARD 2000 pour qui, toutefois, la mise en forme de la mémoire de Ptolémée I^{er} aurait constitué une étape de la propagande de Ptolémée II bien limitée dans le temps. En réalité, il s'agit bien d'un processus qui s'est développé pendant toute la durée de son règne (cf. CANEVA 2020a).

puisque, déjà, le décret de Nikouria (SIG³ 390; c. 280 av. J.-C.) mentionne une fois le deuxième Ptolémée, alors au début de son règne, dans la formule στεφανῶ|[σ]αι δὲ καὶ τὸ[μ βα]σιλέα Πτολεμαῖον βασιλέως καὶ | [σ]ωτήρος Πτολεμαίου (lignes 42–44).²² Dans ce décret, la double dénomination de Ptolémée I^{er} s'explique par sa mort récente, dans une logique textuelle qui établit un parallèle serré entre l'activité évergétique du père et celle du fils.²³ De la même façon, sachant que les années 270 constituent une phase intense d'activité de la Ligue dans les honneurs pour Ptolémée II, il ne serait pas prudent de vouloir impérativement dater de la seconde partie de son règne les deux statues du roi érigées par les Nésiotes à Délos (IG XI 4, 1123–1124) uniquement d'après la présence du patronyme «fils de Ptolémée Sôter». Il est donc probable que le patronyme «fils de Ptolémée Sôter» ait été utilisé tout au long du règne, même si Ptolémée II lui accorda une importance particulière à partir de la fin des années 260.

Une autre indication, peut-être plus probante, nous est fournie par la formule Theoi Sôteres que nous avons restituée à la ligne 3. Notons d'emblée qu'aucun texte antérieur à la mort d'Arsinoé II ne transmet la dénomination (Theoi) Sôteres pour le premier couple royal lagide. Même en faisant l'hypothèse que ce silence dépend de l'état de notre documentation, il semble probable que l'idée même d'embrasser le premier couple royal avec une épiclèse plurielle soit le produit de la projection de l'idéologie de l'amour dynastique développée par Ptolémée II et Arsinoé II.²⁴ En d'autres termes, l'utilisation de l'appellation plurielle Sôteres suit idéologiquement et donc, selon toute probabilité, chronologiquement la création des Theoi Adelphoi.²⁵ De plus, la dénomination complète Theoi Sôteres au lieu du simple Sôteres, très rare sous Ptolémée II, semble appartenir à la dernière phase du règne. Tandis que le simple Sôteres apparaît souvent, alternant avec le singulier Sôter, dans le patronyme de Ptolémée II seul, on ne connaît qu'une inscription témoignant de la formule Theoi Sôteres, sur l'autel retrouvé sous le Sarapieion de Rhakotis,²⁶ et six attestations dans des papyrus grecs contenant une formule de serment royal, datées entre 258 et 247 av. J.-C. Ce qui

²² La même expression est utilisée à la ligne 11 du décret, cette fois pour se référer directement à l'activité de Ptolémée I^{er}. Il est à noter toutefois que le formulaire adopté dans le texte de Nikouria constitue un cas isolé dans la documentation de la première moitié du règne de Ptolémée II.

²³ Sur le formulaire du décret, cf. CANEVA 2020a; voir déjà les observations de HOLLEAUX 1942, 37, qui propose une comparaison avec les autres documents contemporains concernant les cités de la ligue des Nésiotes.

²⁴ Pour une analyse de la documentation textuelle et visuelle concernant la mise en forme du motif de l'amour de cour sous Ptolémée II et Arsinoé II, ainsi que sa projection sur le premier couple dynastique, voir MÜLLER 2009; CANEVA 2014b et 2016a, 129–178.

²⁵ CANEVA 2020a.

²⁶ I.Ptol.Alex. 8 (après 270 av. J.-C.): βασιλέως Πτολεμαίου | καὶ Ἀρσινόης Φιλαδέλφου | Θεῶν Σωτήρων.

caractérise ces documents est l'association étroite qu'ils soulignent entre les membres des deux couples dynastiques.²⁷

Avec toute la prudence nécessaire, nous serions tentés de nous appuyer sur les similitudes entre ces documents et le texte d'Halicarnasse pour proposer de dater celui-ci, ainsi que l'autel de Rhakotis, des quinze dernières années du règne de Ptolémée II. À cette époque, Halicarnasse est clairement liée à la capitale lagide, comme le montrent deux papyrus des archives de Zénon de Kaunos datés de 257 av. J.-C.; plusieurs collaborateurs royaux y opèrent.²⁸ Pour autant, l'identité de l'auteur de cette dédicace nous échappe. Tout au plus pouvons-nous observer que l'offrande d'un *ιερόν*, donc d'un sanctuaire abritant probablement un petit temple et / ou une ou plusieurs autres structures cultuelles, impliquait une dépense importante que seul un membre de la haute société d'Halicarnasse pouvait se permettre.²⁹ Il est d'ailleurs notable que, sous le règne de Ptolémée II, les nombreux cas de dédicace d'espaces sacrés à Sarapis et Isis sont systématiquement à l'initiative de l'élite lagide.³⁰

Ces remarques soulèvent la question corollaire de savoir si le donateur était un citoyen d'Halicarnasse ou bien un étranger dont l'activité dans cette cité serait liée à sa fonction, qu'elle soit militaire, administrative ou économique. Le caractère lacunaire de la partie finale de la dédicace ne permet pas d'apporter une réponse définitive à cette question. Faute de repères prosopographiques,³¹ on est forcé de laisser le problème ouvert. Pour la fin de la ligne 6, plusieurs intégrations sont possibles. Si l'on accepte, avec GREIPL, de restituer *νε[ωποιίης]*, on aurait affaire au titulaire de l'une des plus importantes charges publiques d'Halicarnasse, et donc à une initiative traduisant un cas précoce d'intégration du culte des divinités isiaques dans la vie reli-

²⁷ On peut aussi noter que, tandis que Ptolémée II peut être accompagné du patronyme singulier ou pluriel, toutes les attestations de la formule «roi Ptolémée et Arsinoé Philadelphie» sont accompagnées du pluriel (*Θεῶν*) *Σωτήρων*, dans les cas où le patronyme est explicité. Voir I.Ptol. Alex. 8 (Theoi Sôteres) et OGIS 724 (Sôteres). Dans les formules de serment, les Theoi Sôteres sont évoqués avec une fonction comparable à celle d'un patronyme. Cf. BGU VI 1257; I.Iand. Zen. 49; P.Cair.Zen. I 59133; P.Hib. I 38; P.Cair.Zen. II 59289; P.Sorb. III 80 (Caneva 2016a, 227).

²⁸ P.Cair.Zen. I 59036 et 59037. Le premier texte permet de saisir l'importance de la cité pour la flotte lagide: cf. BAGNALL 1976, 94–97.

²⁹ À cet égard, il est utile de souligner la différence entre la dédicace d'un véritable sanctuaire et la simple délimitation d'une enceinte sacrée (*τέμενος*) en plein air. Au premier type d'initiative appartient la consécration, par l'amiral Callicratès, du sanctuaire comprenant le temple d'Arsinoé au Cap Zéphyrion, entre Alexandrie et Canope (Posid. 39 et 116 AB; Strabo 17. 1. 16). En revanche, la délimitation d'une aire cultuelle sans édifices, attestée par plusieurs documents concernant l'établissement de lieux de culte pour des souverains hellénistiques, devait comporter des dépenses et une organisation bien plus limitées (CANEVA 2020b).

³⁰ Pour la documentation, qui concerne Alexandrie, Canope, Philadelphie dans le Fayoum, probablement Memphis, peut-être l'oasis d'el-Kharga ainsi que la garnison de Théra, voir PFEIFFER 2008; RENBERG – BUBELIS 2011.

³¹ Comme le notent CARBON – ISAGER – PEDERSEN 2019, le père de notre donateur est le seul Chaerémôn attesté à Halicarnasse dans le LGPN. L'hypothèse que le *νε[* de la dernière ligne constitue le début d'un ethnique se heurte à l'impossibilité de trouver une solution convaincante.

gieuse officielle d'une cité.³² En revanche, si on restitue, avec DUNAND, νε[ωκόρος], on pourrait songer davantage à l'initiative d'un particulier.³³ Toutefois, on peut se demander de quel bâtiment le fils de Chaerémôn aurait été le néocore, et comment un personnage occupant une telle fonction durant la première moitié du III^e s. av. J.-C. aurait pu financer l'édification d'un ἱερόν pour le culte du couple isiaque et d'Arsinoé divinisée.

3. Le texte de Kaunos

Publié en 2006 par CH. MAREK (I.Kaunos 67) et intégré par la suite dans le Supplément II du RICIS sous le numéro 305/2003, ce petit bloc de marbre blanc (9.5 × 22 × 7 cm) contient trois lignes de texte partiellement effacées à leurs extrémités et les traces, illisibles, d'une quatrième ligne (Fig. 2):

[Σ]αράπιδι, Ἴσιδ[ι καὶ]
 [Θ]εοῖς Ἀδελφοῖς [κα-]
 [τ]ῆ³⁴ προστάγμα Δ[- c. 3-4 -]
 [-----]

«À Sarapis, Isis [et] aux Dieux Adelpheis, sur ordre (divin), D[---].»

Le bloc devait appartenir à un objet de culte, peut-être un autel, dédié à la fois à Sarapis, à Isis et aux Theoi Adelphoi. Le nom de l'auteur de la dédicace est perdu, sauf le Δ initial. L'utilisation du marbre, un matériau coûteux et rare dans le dossier des petites dédicaces aux souverains lagides,³⁵ pourrait renvoyer à un personnage disposant de certains moyens financiers, mais les dimensions limitées de ce support décontextualisé, ainsi que la qualité d'exécution modeste de l'inscription, ne nous offrent pas d'informations plus précises à propos du donateur ou de ses liens éventuels avec

³² GREIPL 1930. Pour cette charge à Halicarnasse, cf. S. GEORGOUDI in *ThesCRA* V.2.a, p. 56; CARBON – ISAGER – PEDERSEN 2019, avec références.

³³ DUNAND 1973, III 33, n. 4. La proposition de restituer νε[ώτερος], avancée par VIDMAN dans la SIRIS, n'est pas convaincante, comme le note déjà DUNAND dans sa brève discussion du texte.

³⁴ Dans I.Kaunos 67, MAREK restaure [τὰ] au début de l. 3; pourtant, un réexamen de la photo de la pierre nous a permis de distinguer la trace légère d'un alpha à barre brisée.

³⁵ Voir CANEVA 2020b, avec des considérations concernant la différence entre les sites où le marbre était disponible sur place et les lieux où, en revanche, ce matériau faisait l'objet d'importation: ce facteur, plutôt qu'une différence substantielle dans la disponibilité financière des donateurs, paraît justifier la concentration majeure de dédicaces en marbre pour les Ptolémées dans les Cyclades et dans le sud de l'Asie Mineure par rapport à d'autres régions sous le contrôle direct ou sous l'influence lagide. À Kaunos, le marbre utilisé pour les supports des inscriptions provenait des montagnes situées près de la ville, bien que les anciennes carrières n'aient pas été localisées (cf. I.Kaunos, p. 109).

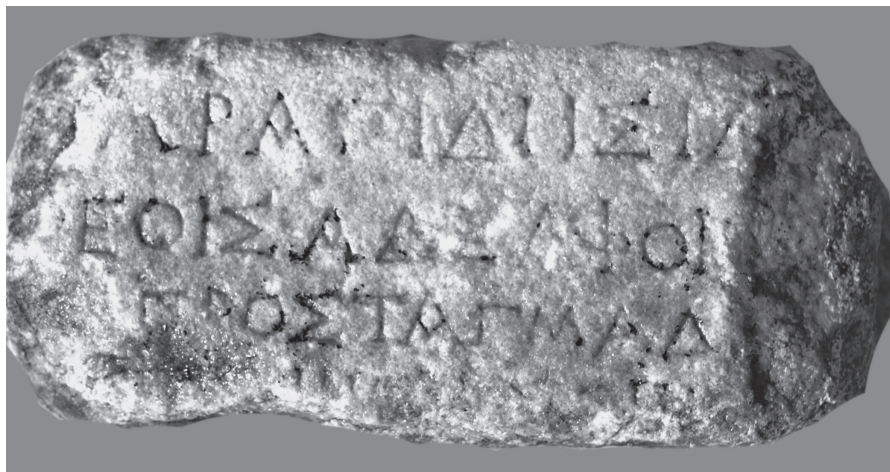


Fig. 2. L'inscription I.Kaunos 67 (RICIS Suppl. II 305/2003)

le réseau administratif, militaire et économique établi par les Ptolémées dans leur aire d'influence ultra-marine.³⁶ La mention de l'ordre de la divinité, probablement par le biais d'un rêve, s'insère dans un processus bien connu dans la diffusion des lieux de cultes de Sarapis et Isis dans la Méditerranée orientale du III^e siècle av. J.-C.³⁷ Bien souvent, l'établissement du culte se faisait à l'initiative d'un particulier, dans un espace domestique, comme dans le cas bien connu de Délos;³⁸ par la suite, lorsque le culte gagnait en attractivité, il pouvait s'installer dans un lieu de culte spécialement dédié, voire être intégré dans les cultes publics de la cité.³⁹

À Kaunos, la provenance des pierres suggère que le temple a pu se trouver sur la terrasse dite «du temple corinthien», situé dans le centre de la ville, juste au nord

³⁶ Au milieu du III^e siècle, les rapports entre Kaunos et Alexandrie sont étroits, comme le montre, parmi d'autres cas, le lien durable de Zénon, originaire de cette cité et proche collaborateur du dioécète Apollonios, avec sa patrie (I.Kaunos, T120–138, avec la discussion de BAGNALL 1976, 98s. et ORRIEUX 1985, 116–123). Pourtant, il est difficile de mesurer l'importance de l'influence lagide sur le gouvernement de la cité: Kaunos passa du contrôle d'Antigone II à celui de Ptolémée II pendant la guerre chrémonidéenne (cf. I.Kaunos, p. 96–98, avec les précisions de KUZMIN 2015, 81–84; la datation 269/268 av. J.-C. pour I.Kaunos 4 est décisive à cet égard), mais pour la période suivante, nous n'avons aucune trace d'une garnison lagide dans la cité; il n'y en eut peut-être jamais, car au moment de la campagne d'Antiochos III (197 av. J.-C.), contre laquelle ils furent protégés par Rhodes, les Cauniens étaient des alliés libres des Ptolémées (*socii* selon le mot de Liv. 33. 20. 10–12; I.Kaunos, T45).

³⁷ FASSA 2016.

³⁸ Voir l'analyse de MOYER 2011, 142–207.

³⁹ BRICAULT 2008 et 2013, 132–151, 170–176, 197–199. Un ordre divin est aussi mentionné, à Kaunos, dans la dédicace fragmentaire I.Kaunos 66 (RICIS Suppl. II 305/2002), probablement à dater, sur critère paléographique, de la période hellénistique.

des thermes romains.⁴⁰ La documentation d'époque hellénistique est cependant trop maigre pour nous permettre de dégager le fonctionnement du sanctuaire ou ses rapports avec les Ptolémées.⁴¹ La séquence des destinataires, dans I.Kaunos 67, avec le couple divin suivi par le couple royal divinisé, est à confronter à celle que l'on peut lire sur un autel d'Éphèse dédié par la garnison ptolémaïque stationnée sur l'acropole de cette cité.⁴² Dans cette dernière dédicace, les donateurs optèrent pour une séquence insolite, mentionnant Ptolémée IV et Arsinoé III comme premiers destinataires, avant Sarapis et Isis. On peut interpréter ce choix comme le signe d'une volonté, de la part de la garnison lagide, de manifester son adhésion à la propagande royale qui, après la victoire de Raphia (217 av. J.-C.), avait relancé publiquement le message du lien étroit entre le pouvoir royal et le couple divin Sarapis-Isis.⁴³ Par rapport à l'autel d'Éphèse, où l'attention se focalise d'abord sur les souverains, la dédicace caunienne nous paraît transmettre un message plus neutre: tout en suggérant que le donateur voulait s'insérer dans une logique d'adhésion au culte royal, sa dédicace met en exergue le couple divin comme le premier destinataire de l'acte de consécration, en attribuant au couple royal divinisé le statut de partageurs de l'offrande, selon une logique bien connue dans l'intégration d'honneurs culturels pour des humains dans des lieux de culte de divinités.

L'éditeur d'I.Kaunos 67 a daté le texte de la période s'étendant de la fondation du culte des Theoi Adelphoi (272 av. J.-C.) à la mort de Ptolémée II (246). Toutefois, comme on l'a vu ci-dessus, une analyse des formules de dédicace pour les souverains lagides au milieu du III^e siècle permet d'ouvrir d'autres pistes d'analyse en ce qui concerne le contexte chronologique et idéologique du document de Kaunos. La documentation concernant l'épiclèse Theoi Adelphoi, sous le règne de Ptolémée II, semble se réduire aux cas suivants:

⁴⁰ Les deux dédicaces I.Kaunos 70–71 (RICIS Suppl. II 305/2005–2006) ont été découvertes en 2004 au pied du mur de la terrasse du temple corinthien; voir I.Kaunos, p. 107; KART 2012. Pour une mise à jour de l'étude de ce sanctuaire, voir HELD – WINKELING-AUMANN 2017.

⁴¹ En plus de notre dédicace, le dossier comprend I.Kaunos 66 (RICIS Suppl. II 305/2002); I.Kaunos 68 (RICIS Suppl. II 305/2004); I.Kaunos 69 (RICIS 305/2001); I.Kaunos 70 (RICIS Suppl. II 305/2005); I.Kaunos 71 (RICIS Suppl. II 305/2006); I.Kaunos 72 (RICIS Suppl. II 305/2007) date probablement de l'époque romaine. À la lumière des analyses actuelles sur les acteurs et les vecteurs de ce que BRICAULT (2004, 548–552) avait appelé la «première diffusion isiaque», enrichies par la publication de nouvelles inscriptions, il serait intéressant de proposer une synthèse sur les tout premiers temps de la diaspora isiaque en Méditerranée orientale. Les rares tentatives récentes (BOMMAS 2005; LEFEBVRE 2008) sont, à tout le moins, globalement insatisfaisantes; cf. les comptes rendus critiques de ces publications dans BRICAULT – VEYMIERS 2011, 356 (par MICHEL MALAISE) et 2014, 298 (par RICHARD VEYMIERS).

⁴² BRICAULT 2014 (RICIS 304/0601).

⁴³ BRICAULT 1999; pour la visualisation de ce message sur les tétradrachmes d'argent de Ptolémée IV, voir LANDVATTER 2012.

- 1) la légende des pentékontadrachmes (mnaieia) d'or avec les bustes flanqués des deux couples royaux lagides, dont l'émission s'associe avec la fondation du culte des Theoi Adelphoi;
- 2) la dénomination de la prêtrise éponyme d'Alexandrie, qui associe le culte d'Alexandre avec celui des Theoi Adelphoi à partir de 272/271 (P.Hib. II 199, le premier prêtre en charge étant l'amiral Callicratès de Samos);⁴⁴
- 3) la formule du serment royal, dans des papyrus à partir des années 250;⁴⁵
- 4) la dénomination de la fête des Theoi Adelphoi, attestée à partir des années 250 mais remontant peut-être à la période du règne conjoint de Ptolémée II et Arsinoé II;⁴⁶
- 5) peut-être le τέμενος des Theoi Adelphoi mentionné par Héronidas, I 30, en assumant que cet auteur ait composé son œuvre sous Ptolémée II;
- 6) peut-être une dédicace d'un certain Satyrion aux Theoi Adelphoi, datable du règne de Ptolémée II (avec ou sans Arsinoé) ou du début de celui de Ptolémée III (I.Ptol.Alex. 9);⁴⁷
- 7) la version égyptienne de l'épiclèse, *ntr.w sn.wj* (Dieux Adelphe), dans un passage de la stèle hiéroglyphique de Pithom (CG 22183; 264 av. J.-C.).⁴⁸

De cette liste, il est possible de tirer deux observations fondamentales pour notre propos. D'une part, hormis notre texte caunien, on ne connaît qu'une seule autre dédicace qui pourrait mentionner les Theoi Adelphoi sous le règne de Ptolémée II (I.Ptol. Alex. 9), ce qui frappe par rapport au grand nombre de textes mentionnant soit «le roi Ptolémée et la reine Arsinoé» soit, après la mort de la reine, «le roi Ptolémée II et Arsinoé Philadelphie». D'autre part, la grande majorité des attestations de l'épiclèse Theoi Adelphoi avant le règne de Ptolémée III renvoie à des contextes officiels (les monnaies, les titres des prêtres, le sanctuaire et la fête à Alexandrie, les serments), qui semblent l'avoir conservée et promue pendant les années postérieures à la mort

⁴⁴ CANEVA 2016a, 163.

⁴⁵ CANEVA 2016a, 226–228.

⁴⁶ P.Cair.Zen. V 59820, ligne 3 (253 av. J.-C.), avec CANEVA 2016a, 168; P.Hall. 1, ligne 263, avec la restauration de CANEVA 2016b, 211; la fête est ensuite connue comme Théadelpheia dans la documentation du règne de Ptolémée III: cf. PERPILLOU-THOMAS 1993, 154s., à intégrer avec le texte du décret d'Alexandrie (lignes 17–18, texte de KAYSER 2012, I 419 amendé par CANEVA 2016a, 187s.).

⁴⁷ Sur l'incertitude de la date, voir CANEVA 2016a, 169.

⁴⁸ Ligne 21 (Urk. II 100). Le texte mentionne l'ordre du roi de fonder une nouvelle ville sur la Mer Rouge – probablement appelée Arsinoé, comme ce fut souvent le cas dans le monde ptolémaïque durant les années suivant la mort de la reine – et d'y ériger un sanctuaire «pour l'amour de sa sœur» hébergeant des statues des Dieux Adelphe (cf. THIERS 2007, 65s., 123–126; SCHÄFER 2011, 220, 264). Il s'agit de la seule attestation de cette dénomination dans les documents témoignant du culte du couple royal ptolémaïque dans les temples égyptiens, avant Ptolémée III (CANEVA 2016a, 171).

d’Arsinoé, bien qu’elle semble avoir occupé une place de moindre importance à cette époque par rapport à d’autres formulaires évoquant le couple royal.

La situation change radicalement sous Ptolémée III, sans doute en raison de la volonté du nouveau souverain de promouvoir la mémoire du couple formé par ses prédécesseurs, dont il tirait sa légitimité. C’est de cette période que date le développement, dans les frises de temples égyptiens, de scènes où le nouveau pharaon est représenté dans l’acte de rendre un hommage rituel à ses prédécesseurs. La décoration de la «porte d’Évergète», dans le temple de Khonsou à Karnak, constitue une étape fondamentale dans le développement de ce type de scène, destiné à connaître un grand succès pendant toute la période ptolémaïque.⁴⁹ Ptolémée III et Bérénice II peuvent également être représentés à la tête d’une série de figures comprenant les couples de leurs prédécesseurs, une solution évoquant la continuité de la dynastie, avec des divinités locales ou précisément liées à la légitimation du pouvoir pharaonique.⁵⁰

Dans la documentation grecque, les textes officiels comme les dédicaces des particuliers aux souverains décrivent Ptolémée III (toujours) et Bérénice II (souvent) comme les fils des Theoi Adelphoi, bien que ce lien ne soit que partiellement vrai pour Ptolémée et purement idéologique pour Bérénice.⁵¹ Le message est bien reçu par les sujets qui veulent rendre honneur au nouveau couple royal, comme le montre le texte accompagnant la dédicace, par les clérouques du nome hermopolite, d’un sanctuaire aux Theoi Euergetai et aux Theoi Adelphoi.⁵² À Alexandrie, les prêtres de Zeus sont les auteurs d’une dédicace aux Theoi Adelphoi, Zeus Olympios et Synomosios,

⁴⁹ CLÈRE 1961; PREYS 2015.

⁵⁰ Pour la frise du linteau de la «porte d’Évergète» à Thèbes, voir QUAEGBEUR 1998, n° 27; NILSSON 2012, n° 25; pour la lunette de la stèle de Kom el-Hisn, qui nous a livré le texte du décret de Canope, voir MINAS-NERPEL 2000, 70; PFEIFFER 2004, 32s.

⁵¹ Ptolémée III était un fils naturel de Ptolémée II et d’Arsinoé I^{ère}; il fut adopté par Arsinoé II après la mort de sa mère biologique, mais la date de cet événement n’est pas connue. Cette adoption ne fut probablement pas du fait d’Arsinoé II, qui aurait plutôt favorisé son propre fils, Ptolémée, que l’on identifie avec le «fils Ptolémée» de la corégence des années 268/267–260/259, né de son premier mariage avec Lysimaque. L’adoption aurait été plutôt une initiative du seul Ptolémée II après la fin de la corégence, pour relancer le message de continuité entre le couple royal et le futur souverain (Schol. Theocr. 17. 128, avec BENNETT 2002–2011, n. 15). Bérénice II, fille de Magas de Cyrène, n’avait en commun avec son époux, Ptolémée III, qu’une grand-mère, Bérénice I^{ère}. Sur l’intégration de Bérénice II dans la famille lagide, visant à reproduire le modèle endogamique initié par Ptolémée II et Arsinoé II, voir VAN OPPEN DE RUITER 2015, 23–40; CANEVA 2016a, 130s. Que les Theoi Adelphoi aient figuré dès le début dans le patronyme de Ptolémée III est confirmé par les dédicaces antérieures à l’établissement de l’épiclèse Euergetès: cf. I.Philae 1; SEG LVI 1880, dédicace provenant de Tyr et datant probablement de la campagne orientale de Ptolémée III en 246/245 av. J.-C. (guerre laodicéenne; CANEVA 2016b, 212).

⁵² I.Hermopolis 1 (243–221 av. J.-C., le terminus a quo étant établi par la présence de l’épiclèse Theoi Euergetai, introduite en 243/242: cf. CLARYSSE – VAN DER VEKEN 1983, 10s.; EL-MASRY – ALTENMÜLLER – THISSEN 2012, 76).

ὕπερ les Theoi Euergetai.⁵³ À la même époque, les échanges diplomatiques insistent sur la continuité politique entre le nouveau roi et ses ancêtres.⁵⁴ La première σύνοδος connue des prêtres égyptiens, organisée à Alexandrie en décembre 243 av. J.-C., se tient dans le sanctuaire d'Isis et des Theoi Adelphoi.⁵⁵

Notre inscription s'intègre donc bien dans le programme idéologique et religieux du règne de Ptolémée III, également pour ce qui concerne l'association étroite entre les souverains et le couple divin Sarapis-Isis. Outre la coexistence, à Alexandrie, au sein du même sanctuaire, des cultes d'Isis et des Theoi Adelphoi, rappelons le vaste programme architectural du Sarapieion de Rhakotis, la première fondation hellénistique pour le dieu Sarapis qui soit assurément à attribuer à une initiative royale,⁵⁶ ainsi que la fondation, par le même roi, de l'Osireion de Canope.⁵⁷ C'est aussi sous Ptolémée III que la formule des serments royaux intègre à la liste dynastique la mention de Sarapis (*Wsir-Ḥp* dans la version démotique) et d'Isis, parfois accompagnée d'une référence aux «autres dieux».⁵⁸

L'analyse paléographique du bloc de Kaunos apporte une confirmation de l'hypothèse selon laquelle ce document est postérieur au règne de Ptolémée II. La présence d'un alpha à barre brisée, pourvu d'apices, pourrait à première vue suggérer une date à la fin du III^e ou, même, pendant le II^e siècle. Dans le tableau récapitulatif dressé par l'éditeur du dossier caunien, CH. MAREK, l'alpha à barre brisée apparaît pour la première fois, dans un document assurément daté, dans une lettre d'Eumène II (197–159 av. J.-C.).⁵⁹ Pour notre dédicace, une datation aussi tardive nous paraît pourtant fort improbable, sur le plan historique déjà. De fait, on ne voit pas pourquoi l'auteur de la dédicace aurait ajouté la mention d'un couple royal lagide dans sa dédicace à Sarapis et

⁵³ OGIS 65; I.Ptol.Alex. 14. Au règne de Ptolémée III appartient aussi une lettre de Thraséas d'Aspendos (SEG XXIX 1426) relative aux relations entre la ville d'Arsinoé en Cilicie et sa voisine Nagidos. Deux passages concernant cette fondation lagide nous informent sur la pratique d'un sacrifice aux Theoi Adelphoi (ligne 39) et sur l'existence d'une enceinte sacrée de la reine (ligne 54): cf. JONES – HABICHT 1989; BENCIVENNI 2003, 299–332; CANEVA 2016a, 169.

⁵⁴ Voir à ce propos les décrets d'Itanos (IC III 4, 4; HABICHT ³2017, 89, n° 47) et Samos (IG XII 6.1, 11; SEG I 366; CANEVA 2016a, 190) et la lettre de Ptolémée III à Xanthos (SEG XXXVI 1218; CANEVA 2016a, 188–190).

⁵⁵ EL-MASRY – ALTENMÜLLER – THISSEN 2012, 81s.

⁵⁶ Voir SB VI 3, 9299 et 9301, avec discussion par BRICAULT 2013, 92. Sur ce sanctuaire, voir KESSLER 2000; MCKENZIE – GIBSON – REYES 2004, 73–121; SABOTKA 2008.

⁵⁷ SB V 3, 8296, avec BRICAULT 2006, 30–33.

⁵⁸ CANEVA 2016a, 229–231.

⁵⁹ I.Kaunos, p. 112s. On peut noter que, bien que le titre royal d'Eumène soit restitué au début de la ligne 1 du texte, sa présence et donc l'identification avec Eumène II sont nécessaires, car si la lettre avait été envoyée par Eumène I^{er} (263–241 av. J.-C.), le nom du dynaste aurait été suivi du patronyme Φιλεταίρου: cf. IvP I 13; MDAI(A) 35 (1910), 463, n° 45. Selon MAREK, le texte peut être daté plus précisément des dernières années du règne d'Eumène II, après la fin de la domination rhodienne sur Kaunos (167–159 av. J.-C.).

Isis après la fin de la période où Kaunos fut sous l'influence des Ptolémées.⁶⁰ Certes, le monde hellénistique nous a livré des cas témoignant de la survie de certains honneurs culturels pour des souverains après le changement du contexte politique dans lequel ces honneurs furent conçus, voire après l'extinction de leur dynastie.⁶¹ Mais ces honneurs émanent toujours d'institutions publiques. En revanche, les initiatives culturelles prises par des particuliers renvoient toujours à une logique d'autopromotion de la part de leurs auteurs, et par conséquent à des contextes historiques où les personnes honorées sont soit des souverains vivants soit, comme dans ce cas précis, des prédécesseurs jouant un rôle important dans le programme religieux et idéologique des souverains en charge.

On peut donc réduire la fourchette temporelle pour la dédicace de Kaunos (I.Kaunos 67) aux règnes de Ptolémée III ou de Ptolémée IV, en considérant que la graphie de l'alpha constitue un cas isolé à cause de l'extension limitée du dossier épigraphique caunien du III^e siècle. D'autres caractéristiques de la graphie de ce bloc permettent d'ailleurs de confirmer une datation pendant le III^e siècle. La graphie du M aux barres verticales divergentes rappelle celle des documents de la première partie de la période hellénistique,⁶² tandis que dans tous les documents cauniens postérieurs au III^e siècle, les barres des M sont parallèles. Il en va de même pour le Σ aux barres légèrement divergentes et pourvues d'apices,⁶³ ainsi que pour le Π gravé avec la barre verticale droite très courte.⁶⁴

Sur la base de ces prémisses, on peut essayer de proposer une datation plus précise à travers une analyse comparée des références aux Theoi Adelphoi dans les dédicaces de la seconde moitié du III^e siècle. La documentation des différentes régions sous influence lagide n'a pour le moment pas fait connaître de dédicace aux Dieux Adelphe postérieure au règne de Ptolémée III. À partir du règne de Ptolémée IV, le nom des Theoi Adelphoi est uniquement mentionné dans les listes de couples royaux concernant les prérogatives rituelles des prêtres du culte dynastique à Alexandrie,⁶⁵ ou dans

⁶⁰ Polyb. 30. 31. 6–7 (I.Kaunos, T46) nous informe que Rhodes acheta Kaunos aux généraux de Ptolémée V pour 200 talents. Cet événement eut lieu entre la campagne d'Antiochos III en Carie (197 av. J.-C.) et le traité d'Apamée (188), sans doute peu avant cette dernière date: cf. MAREK dans I.Kaunos, p. 98.

⁶¹ Voir, par exemple, les cas rassemblés par CHANKOWSKI 2010.

⁶² Voir les textes pour Protogénès (I.Kaunos 49–53; 300–285 av. J.-C.), ainsi qu'un décret mentionnant la 15^{ème} année de règne d'Antigone II (I.Kaunos 4; 269/268 av. J.-C.; cf. KUZMIN 2015, qui exclut de manière convaincante l'identification du roi avec Antigone I^{er}, considérée comme possible par MAREK). Comme l'observe MAREK dans I.Kaunos, p. 111, l'ouverture du M constitue sans doute un indice d'antiquité dans la documentation de cette cité, au moins avant la période impériale, quand on constate un nouveau succès de cette graphie.

⁶³ À nouveau, un parallèle proche est offert par le décret I.Kaunos 4.

⁶⁴ Ce trait n'apparaît plus dans les textes postérieurs au III^e siècle: cf. I.Kaunos, p. 111.

⁶⁵ Le prêtre éponyme du culte dynastique alexandrin est mentionné dans les formules de datation des documents grecs et démotiques (CLARYSSE – VAN DER VEKEN 1983); l'intitulé

les temples égyptiens.⁶⁶ En général, on peut observer que les dédicaces s'adressent soit au couple royal vivant, soit, dans le cas de souverains défunts, aux prédécesseurs immédiats du souverain régnant.⁶⁷ Un texte provenant de Narmouthis, qui concerne la dédicace, de la part de trois Égyptiens, d'une enceinte sacrée à Arsinoé et aux Theoi Euergetai en faveur de Ptolémée VI et Cléopâtre II Theoi Philometores et leurs fils, constitue à cet égard un cas exceptionnel, dans lequel les souverains récipiendaires et les bénéficiaires de la dédicace sont éloignés de pas moins de deux générations.⁶⁸

À la lumière de ces observations, la datation du bloc I.Kaunos 67 durant le règne de Ptolémée III apparaît comme la plus plausible sans exclure, en théorie, le début de celui de Ptolémée IV. Du point de vue paléographique, cette conclusion implique qu'à Kaunos la nouvelle graphie de l'alpha à barre brisée fut introduite à une date assez précoce, pendant le troisième quart du III^e siècle, bien que son utilisation soit restée ponctuelle jusqu'au milieu du siècle suivant. La précocité de Kaunos dans l'acceptation de nouvelles graphies de l'alpha nous paraît confirmée par le traitement de cette lettre dans I.Kaunos 54 (Fig. 3), un bloc préservant une dédicace au génitif à Arsinoé Philadelphie.⁶⁹ Les considérations paléographiques invitant à dater cette inscription des années suivant la mort de la reine (270–246 av. J.-C.)⁷⁰ sont supportées par la constatation que cette période vit une multiplication des manifestations de son culte, en Égypte comme dans les régions de Méditerranée orientale contrôlées par

des décrets trilingues émis par les prêtres transmet la même formule aussi dans sa version hiéroglyphique.

⁶⁶ Cf. I.Louvre 14 (I.Th.Sy. 302; PFEIFFER 2015, 132–136, n° 25), texte d'une dédicace du règne de Ptolémée VI, provenant de l'île d'Es-Sehel, près d'Éléphantine: on y fait mention de la réunion d'une association culturelle composée de prêtres locaux du culte de Chnoum Nebièb et du culte dynastique, comprenant les couples lagides depuis les Theoi Adelphoi aux Theoi Philometores.

⁶⁷ Cf. IG XII 3, 467 + IG XII Suppl. 1391, dédicace du commandant de la garnison de Théra, Aristippos, aux Theoi Philometores et à leurs parents, les Theoi Epiphaneis.

⁶⁸ SB V 7606; I.Fayoum III 155 (163–145 av. J.-C.)

⁶⁹ La forme de la pierre, dont la hauteur est supérieure à la longueur (26 × 22 × 15 cm; longueur originelle supposée d'environ 30 cm; dans I.Kaunos, les mesures de la hauteur et de la longueur sont inversées, mais le rapport correct est révélé par la photo), ainsi que le positionnement central de l'inscription sur la surface d'écriture, permettent de distinguer cet objet de la typologie plus commune des petits autels d'Arsinoé, caractérisés par une hauteur supérieure à la longueur et par la situation de l'inscription dans la partie haute de la surface d'écriture. La pierre peut être interprétée comme un bloc inséré à l'origine dans un petit mur d'enceinte ou dans une autre structure, pour indiquer l'appartenance d'un *τέμενος* à Arsinoé Philadelphie (cf. CANEVA 2020b). Pour des cas similaires, cf. IG XII 3, 462 (18 × 23 × 11 cm; Théra, sanctuaire des divinités égyptiennes); RDAC 1966, 57–58, n° 3 (27 × 46,5 × 15,7 cm; longueur originelle supposée d'environ 54 cm; Soloi, Chypre).

⁷⁰ Voir, en particulier, la forme du Σ à barres bien divergentes, ainsi que le N à la barre droite courte et le H aux barres verticales légèrement arquées: tous ces détails trouvent de nombreux parallèles dans la documentation concernant le culte d'Arsinoé II pendant le deuxième quart du III^e siècle.



Fig. 3. L'inscription I.Kaunos 54

les Lagides.⁷¹ Dans I.Kaunos 54, la barre horizontale de l'alpha n'est que légèrement arquée, ce qui pourrait témoigner d'une phase intermédiaire entre l'écriture à barre horizontale et celle à barre brisée, adoptée dans I.Kaunos 67 pendant le règne de Ptolémée III, selon notre datation. Une comparaison avec les inscriptions des cités voisines permet de dater la diffusion de l'alpha à barre arquée en Carie pendant la seconde moitié du III^e siècle.⁷²

L. BRICAULT a récemment signalé qu'aucune dédicace connue pour Sarapis et Isis ne témoigne de l'association directe entre le couple divin et le couple royal lagide avant le règne de Ptolémée III.⁷³ Si la dédicace d'Halicarnasse discutée plus haut nous permet de nuancer cette observation en montrant que des associations indirectes étaient déjà possibles pendant les dernières années du règne de Ptolémée II, la datation que nous proposons pour le bloc de Kaunos s'insère parfaitement dans le cadre général qu'il a dressé. La dédicace conjointe à Sarapis, Isis et aux Theoi Adelphoi montre la capacité du donateur à manifester son soutien à la nouvelle stratégie culturelle et idéologique mise en place par Ptolémée III. D'une part, cette stratégie visait à mettre en valeur la légitimité provenant du lien dynastique entre le couple royal vivant et ses prédécesseurs. D'autre part, elle marquait aussi une évolution par rapport à la stratégie de Ptolémée II, à travers un renforcement évident du modèle figurant le couple formé

⁷¹ CANEVA 2014a, où I.Kaunos 54 doit être ajouté au catalogue publié en appendice.

⁷² Cf. CARBON – ISAGER – PEDERSEN 2019, mentionnant les cas de I.Halikarnassos *290 et *314 et I.Mylasa II 909.

⁷³ BRICAULT 2014.

par Sarapis et Isis comme l'archétype divin de l'endogamie royale lagide. Bientôt, le schéma se complétera avec l'identification, promue par la cour, de l'héritier du trône avec le petit Harpocrate, et ce dès le règne de Ptolémée IV, voire avant.⁷⁴

Université de Liège
Service de Religion grecque
7, Place du XX Août
4000 Liège
Belgique
stefano.caneva@uliege.be

Institut Universitaire de France/
Université Toulouse Jean Jaurès
UFR Histoire, Arts et Archéologie
5, allées A. Machado
31058 Toulouse Cedex 9
France
laurent.bricault@univ-tlse2.fr

Liste des images

Fig. 1. L'inscription RICIS 305/1702 (British Museum: AN812699001, CC BY-NC-SA 4.0).

Fig. 2. L'inscription I.Kaunos 67 (RICIS Suppl. II 305/2003, Photo: CH. MAREK).

Fig. 3. L'inscription I.Kaunos 54 (Photo: CH. MAREK).

Bibliographie

- R. S. BAGNALL, *The Administration of the Ptolemaic Possessions Outside Egypt*, 1976.
- A. BENCIVENNI, *Progetti di riforme costituzionali nelle epigrafi greche dei secoli IV–II a. C.*, 2003.
- CH. BENNETT, *Arsinoe II, 2002–2011* (http://www.instonebrewer.com/TyndaleSites/Egypt/ptolemies/arsinoe_ii_fr.htm).
- J. BINGEN, *I.Philae I 4, un moment d'un règne, d'un temple et d'un culte*, in B. KRAMER et al. (éd.), *Akten des 21. Internationalen Papyrologenkongresses (AfP Beihefte 3)*, 1997, 88–97.
- M. BOMMAS, *Heiligtum und Mysterium. Griechenland und seine ägyptischen Gottheiten*, 2005.
- L. BRICAULT, *Sarapis et Isis, Sauveurs de Ptolémée IV à Raphia*, *CE* 74 (1999), 334–343.
- L. BRICAULT, *La diffusion isiaque: une esquisse*, in P. C. BOL et al. (éd.), *Fremdheit – Eigenheit. Ägypten, Griechenland und Rom. Austausch und Verständnis*, 2004, 548–556.
- L. BRICAULT, *Isis dame des flots (Aegyptiaca Leodiensia 7)*, 2006.
- L. BRICAULT, *Fonder un lieu de culte*, in C. BONNET et al. (éd.), *Religioni in contatto nel Mediterraneo antico. Modalità di diffusione e processi di interferenza. Atti del 3° colloquio su «Le*

⁷⁴ Voir la dédicace d'un temple à Harpocrate au sein du Sarapieion d'Alexandrie à l'initiative de Ptolémée IV (SB VI 3, 9300; cf. BRICAULT 2013, 93s.) et l'identification entre le dieu-fils Harpocrate et le souverain vivant (Ptolémée IV) sur la porte du 2^e pylône de Karnak (PREYS – DÉGREMONT 2013, 100s.). Cette identification remonterait peut-être au règne de Ptolémée III, si l'on accepte l'analyse de BINGEN 1997. Plusieurs auteurs ont voulu identifier à Ptolémée V enfant des représentations d'Harpocrate, sans que cela soit toutefois toujours convaincant: cf. HUSS 2006, pour une statuette en bronze; KYRIELEIS 1975, 172, Cat. N° E 1 pour un buste porteur de l'Horuslocke; VOLLENWEIDER 1995, 95s., n° 80 pour un Harpocrate à la cornucopia sur un célèbre camée conservé au Cabinet des Médailles de Paris.

- religioni orientali nel mondo greco e romano», Loveno di Menaggio (Como), 26–28 maggio 2006 (Mediterranea 4), 2008, 49–64.
- L. BRICAULT, Les cultes isiaques dans le monde gréco-romain, 2013.
- L. BRICAULT, Une dédicace-double d'Éphèse pour Ptolémée, Arsinoé, Sarapis et Isis, in L. BRICAULT – R. VEYMIERS (éd.), *Bibliotheca Isiaca III*, 2014, 7–10.
- L. BRICAULT – E. DIONYSOPOULOU, Myrionymi 2016, 2016 (<https://www.academia.edu/31342539/Myrionymi-2016.pdf>).
- L. BRICAULT – R. VEYMIERS (éd.), *Bibliotheca Isiaca II*, 2011.
- L. BRICAULT – R. VEYMIERS (éd.), *Bibliotheca Isiaca III*, 2014.
- S. G. CANEVA, Ruler Cult in Practice: Sacrifices and Libations for Arsinoe *Philadelphos*, from Alexandria and Beyond, in T. GNOLI – F. MUCCIOLI (éd.), *Divinizzazione, culto del sovrano e apoteosi. Tra Antichità e Medioevo* (Bononia University Press 1), 2014a, 85–116.
- S. G. CANEVA, Courtly Loves, Stars, and Power: The Queen in 3rd-Century Royal Couples, through Poetry and Epigraphic Texts, in M. A. HARDER – R. F. REGTUIT – G. C. WAKKER (éd.), *Hellenistic Poetry in Context* (Hellenistica Groningana 20), 2014b, 25–57.
- S. G. CANEVA, From Alexander to the Theoi Adelphoi: Foundation and Legitimation of a Dynasty (Studia Hellenistica 56), 2016a.
- S. G. CANEVA, Short Notes on 3rd-Century Ptolemaic Royal Formulae and Festivals, ZPE 200 (2016b), 207–214.
- S. G. CANEVA, Ptolemy II, Son of Ptolemy Soter, and the Ideology of Salvation: From Civic Acclamation to Dynastic Title, ZPE (2020a) (à paraître).
- S. G. CANEVA, L'importance de la matérialité. Le rôle des petits autels, plaques et bases inscrits dans la compréhension des cultes pour les souveraines, in S. G. CANEVA (éd.), *The Materiality of Hellenistic Ruler Cults* (Kernos Suppl.), 2020b (à paraître).
- J.-M. CARBON – S. ISAGER – P. PEDERSEN, A *Thesaurus* for Sarapis and Isis: I. Halikarnassos *290 and the Cult of the Egyptian Gods at Halikarnassos, in L. BRICAULT – R. VEYMIERS (éd.), *Bibliotheca Isiaca IV*, 2019 (à paraître).
- A. CHANKOWSKI, Les cultes des souverains hellénistiques après la disparition des dynasties: formes de survie et d'extinction d'une institution dans un contexte civique, in I. SAVALLI-LESTRADE – I. COGITORE (éd.), *Des rois au prince: pratiques du pouvoir monarchique dans l'Orient hellénistique et romain (IV^e siècle avant J.-C. – II^e siècle après J.-C.)*, 2010, 71–90.
- W. CLARYSSE – G. VAN DER VEKEN, The Eponymous Priests of Ptolemaic Egypt (P.L.Bat. 24), 1983.
- P. CLÈRE, La porte d'Évergète à Karnak, 1961.
- F. DUNAND, Le culte d'Isis dans le bassin oriental de la Méditerranée (ÉPRO 26), 1973.
- Y. EL-MASRY – H. ALTENMÜLLER – H.-J. THISSEN (éd.), Das Synodaldekret von Alexandria aus dem Jahre 243 v. Chr. (Studien zur Altägyptischen Kultur Beih. 11), 2012.
- E. FASSA, Sarapis, Isis, and the Ptolemies in Private Dedications: the Hyper-style and the Double Dedications, *Kernos* 28 (2015), 133–153.
- E. FASSA, Divine Commands, Authority, and Cult: Imperative Dedications to the Egyptian Gods, *Oath* 9 (2016), 59–70.
- P. M. FRASER, A Ptolemaic Inscription in Alexandria Museum, *BSAA* 41 (1956), 49–55.
- P. M. FRASER, *Ptolemaic Alexandria*, 1972.
- N. GREIPL, Über eine Ptolemäerinschrift, *Philologus* 85 (1930), 159–174.
- CH. HABICHT, Divine Honors for Mortal Men in Greek Cities: The Early Cases, ³2017 (Traduction anglaise, avec mises à jour, de 1970).
- B. HAUSSOULLIER, Inscriptions d'Halicarnasse, *BCH* 4 (1880), 395–408.
- R. A. HAZZARD, Did Ptolemy I Get His Surname from the Rhodians in 304?, *ZPE* 93 (1992), 52–56.
- R. A. HAZZARD, *Imagination of a Monarchy: Studies in Ptolemaic Propaganda*, 2000.

- W. HELD – CH. WINKELING-AUMANN, Der «Korinthische Tempel» in Kaunos. Vorläufige Ergebnisse der Untersuchungen im August 2013, in A. DILER et al. (éd.), *Basileus*. 50. yılında Kaunos/kbid – 50th Anniversary of Caunos/kbid (Arkeolojik Araştırmalar Suppl. 1), 2017, 210–230.
- G. HIRSCHFELD, *The Collection of Ancient Greek Inscriptions in the British Museum IV.1, Knidos, Halikarnassos and Branchidae*, 1893.
- M. HOLLEAUX, *Études d'épigraphie et d'histoire grecques III*, 1942.
- W. HUSS, Ptolemaios der Sohn, *ZPE* 121 (1998), 229–250.
- W. HUSS, Ptolemaios V. als Harpokrates?, *AncSoc* 36 (2006), 45–49.
- TH. S. F. JIM, On Greek Dedicatory Practices: The Problem of Hyper, *GRBS* 54 (2014), 616–637.
- C. P. JONES – CHR. HABICHT, A Hellenistic Inscription from Arsinoe in Cilicia, *Phoenix* 43 (1989), 317–346.
- E. KART, Anadolu'da İsis ve Sarapis Kültünün Kaunos'taki İzleri, in *Uluslararası genç bilimciler Buluşması I. Anadolu akdenizi, sempozyumu 4–7 kasım 2009, Antalya = International Young Scholars Conference I. Mediterranean Anatolia, 4–7 November 2009, Antalya*, 2012, 195–204.
- F. KAYSER, Étude épigraphique et historique des fragments grecs conservés au Louvre (doc. 329), in É. DELANGE (éd.), *Les fouilles françaises d'Éléphantine (Assouan), 1906–1911. Les archives Clermont-Ganneau et Clédat (Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres 46)*, 2012, I, 410–440.
- D. KESSLER, Das hellenistische Serapeum in Alexandria und Ägypten in ägyptologischer Sicht, in M. GÖRG – G. HÖBL (éd.), *Ägypten und der östliche Mittelmeerraum im 1. Jahrhundert v. Chr. (Ägypten und Altes Testament 44)*, 2000, 163–230.
- Y. KUZMIN, The Antigonids, Caunos and the so-called «Era of Monophthalmus»: Some Observations Prompted by a New Inscription, in V. GOŠČIN – P. J. RHODES (éd.) *Deformations and Crises of Ancient Civil Communities*, 2015, 73–85.
- Y. KUZMIN, New Perspectives on the Date of the Great Festival of Ptolemy II, *Klio* 99.2 (2017), 513–527.
- H. KYRIELEIS, *Bildnisse der Ptolemäer (AF 2)*, 1975.
- TH. LANDVATTER, The Serapis and Isis Coinage of Ptolemy IV, *AJN* 24 (2012), 61–90.
- L. LEFEBVRE, La diffusion du culte de Sarapis en Grèce continentale et dans les îles de l'Égée au III^e siècle avant J.-C., *RHPH* 88 (2008), 451–467.
- F. LEFÈVRE, La chronologie du III^e siècle à Delphes, d'après les actes amphictioniques (280–200), *BCH* 119.1 (1995), 161–208.
- C. C. LORBER, The Ptolemaic Era Coinage Revisited, *NC* 167 (2007), 105–117.
- M. MALAISE, Le culte d'Isis à Canope au III^e siècle avant notre ère, in M.-O. JENTEL – G. DESCHÊNES-WAGNER (éd.), *Tranquillitas. Mélanges en l'honneur de Tran tam Tinh*, 1994, 353–370.
- M. MALAISE, *Pour une terminologie et une analyse des cultes isiaques*, 2005.
- J. S. MCKENZIE – S. GIBSON – A. T. REYES, Reconstructing the Serapeum in Alexandria from the archaeological evidence, *JRS* 94 (2004), 73–121.
- M. MINAS-NERPEL, Die hieroglyphischen Ahnenreihen der ptolemäischen Könige. Ein Vergleich mit den Titeln der eponymen Priester in den demotischen und griechischen Papyri (*Aegyptiaca Treverensia* 9), 2000.
- I. S. MOYER, *Egypt and the limits of Hellenism*, 2011.
- S. MÜLLER, Das hellenistische Königspaar in der medialen Repräsentation: Ptolemaios II. und Arsinoe II. (*Beiträge zur Altertumskunde* 263), 2009.
- M. NILSSON, *The Crown of Arsinoë II: The Creation of an Imagery of Authority*, 2012.
- J. OLIVIER – C. C. LORBER, Three Gold Coinages of Third-Century Ptolemaic Egypt, *RBN* 159 (2013), 49–150.

- C. ORRIEUX, Zénon de Caunos, *parépidèmos*, et le destin grec, 1985.
- M. OSBORNE, The Archons of Athens 300/299–228/227, ZPE 171 (2009), 83–99.
- P. PERPILLOU-THOMAS, Fêtes d'Égypte ptolémaïque et romaine d'après la documentation papyrologique grecque (Studia Hellenistica 31), 1993.
- S. PFEIFFER, Das Dekret von Kanopos (238 v. Chr.). Kommentar und historische Auswertung eines dreisprachigen Synodaldekretes der ägyptischen Priester zu Ehren Ptolemaios' III. und seiner Familie (AfP Beihefte 18), 2004.
- S. PFEIFFER, The God Serapis, His Cult and the Beginnings of the Ruler Cult in Ptolemaic Egypt, in P. MCKECHNIE – PH. GUILLAUME (éd.), Ptolemy II Philadelphus and His World, 2008, 387–408.
- S. PFEIFFER, Griechische und lateinische Inschriften zum Ptolemäerreich und zur römischen Provinz Aegyptus, 2015.
- R. PREYS – A. DÉGREMONT, Cléopâtre I et la couronne d'Arsinoé. À propos des scènes de culte royal sur la porte ptolémaïque du 2^e pylône de Karnak, in CH. THIERS (éd.), Documents de Théologies Thébaines Tardives 2 (CENiM 8), 2013, 95–109.
- R. PREYS, Roi vivant et roi ancêtre. Iconographie et idéologie royale sous les Ptolémées, in C. ZIVIE-COCHE (éd.), Offrandes, rites et rituels dans les temples d'époques ptolémaïque et romaine. Actes de la journée d'études de l'équipe EPHE (EA 4519) «Égypte ancienne: Archéologie, Langue, Religion», Paris, 27 juin 2013 (CENiM 10), 2015, 149–184.
- J. QUAEGBEUR, Documents égyptiens anciens et nouveaux relatifs à Arsinoé Philadelphie, in H. MELAERTS (éd.), Le culte du souverain dans l'Égypte ptolémaïque au III^e siècle avant notre ère. Actes du colloque international, Bruxelles 10 mai 1995 (Studia Hellenistica 34), 1998, 73–108.
- G. H. RENBERG – W. S. BUBELIS, The Epistolary Rhetoric of Zoilos of Aspendos and the Early Cult of Sarapis: Re-reading P. Cair.Zen. I 59034, ZPE 177 (2011), 169–200.
- M. SABOTKA, Das Serapeum in Alexandria. Untersuchungen zur Architektur und Baugeschichte des Heiligtums von der frühen ptolemäischen Zeit bis zur Zerstörung 391 n. Chr. (Études alexandrines 16), 2008.
- P. SÁNCHEZ, L'amphictionie des Pyles et de Delphes. Recherche sur son rôle historique, des origines au II^e siècle de notre ère, 2001.
- D. SCHÄFER, Makedonische Pharaonen und hieroglyphische Stelen. Historische Untersuchungen zur Satrapenstele und verwandten Denkmälern (Studia Hellenistica 50), 2011.
- T. SCHREIBER, «Ἀρσινόης θεᾶς φιλαδέλφου» – Ein Miniaturaltar der Arsinoë II. im Archäologischen Museum der Westfälischen Wilhelms-Universität Münster, Boreas 34 (2011), 187–201.
- CH. THIERS, Ptolémée Philadelphie et les prêtres d'Atoum de Tjékou. Nouvelle édition commentée de la «stèle de Pithom» (CGC 22183) (Orientalia Monspeliensia 17), 2007.
- B. F. VAN OPPEN DE RUITER, Berenice II Euergetis: Essays in Early Hellenistic Queenship, 2015.
- M.-L. VOLLENWEIDER, Camées et intailles I, Les portraits grecs du Cabinet des Médailles, 1995.
- J. WALLENSTEIN, Dedications to Double Deities: Syncretism or Simply Syntax?, Kernos 27 (2014), 159–176.
- U. WILCKEN, Zur Sarapisinschrift von Halikarnaß, APF 9 (1930), 223–225.